



## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2011 PROCES VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 septembre 2011 sous la présidence de Roger FAVIER, Maire.

**PRESENTS** : Roger FAVIER, Gildas JOBERT, François GALY, Anne CHEVALLIER, Laure CHAUDET, Philippe DIOLOGENT.

**EXCUSES** : Hervé BOCHET, Francis BELLOT.

**PROCURATION** : Hervé BOCHET a donné procuration à Gildas JOBERT.

**ABSENT** : Eric SALVADOR.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : François GALY.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 août 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### COMMUNICATIONS

- Visite de contrôle de la station d'épuration du Villaret par un technicien du Conseil Général, tout fonctionne normalement, cependant il faudra remplacer quelques arbres secs. Il est à noter que pour la qualité de l'eau en sortie, nous sommes en limite de la norme. (Manque de débit et conditions climatiques défavorables).
- La Préfecture de la Savoie, confirme, à la commune du Châtel, l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € (Dotation de Monsieur Thierry REPENTIN, Sénateur de la Savoie) pour travaux divers d'intérêt local, dans le cadre pour la première tranche des travaux de réalisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement sur le secteur du Chef-Lieu.
- Le Préfet de la Savoie informe les communes du département qu'en application des décrets du 5 janvier et 11 mai 2007 du Code de l'Urbanisme un certain nombre de modifications vont être mises en place concernant l'instruction des documents et autorisations d'urbanisme.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion en mairie du Châtel avec les représentants de Savoie-biblio, une évolution du fonctionnement de la bibliothèque du Châtel est envisagée notamment avec l'école maternelle.

### RENTREE SCOLAIRE 2011 / 2012

La rentrée c'est bien passée malgré une alerte lundi 5 septembre sur une éventuelle fermeture de classe sur le R.P.I Hermillon, Le Châtel, Pontamafrey-Montpascal et Montvernier.

Mobilisation des parents d'élèves, enseignants et élus, qui ont envoyé des courriers et des messages à l'Inspection d'Académie.

Mardi 6 septembre, bonne nouvelle, pas de suppression de classe pour cette année scolaire mais il va falloir réfléchir sur les conditions de la rentrée 2012-2013.

### ASSAINISSEMENT DES HAMEAUX DU CHEF LIEU

- Point partiel au 2/3 des travaux pour la tranche ferme :

Les travaux engagés sont terminés pour la partie communale, il reste des travaux de raccordement pour certains particuliers.

Au niveau budget, on reste dans les coûts des travaux estimés dans le cadre du marché (144 528 € HT).

La Communauté de Communes Cœur de Maurienne financera la mise en place des fourreaux, pour le réseau de la fibre optique, à hauteur de 18 540 € TTC.

➤ Suite à donner à l'opération :

On réaliserait cet automne la pose des canalisations qui mènent à la future station d'épuration.

Les propriétaires concernés par la zone d'emprise de la future station d'épuration ont donné leur accord verbal pour la vente ou les droits de passage nécessaires à la réalisation de la future station d'épuration.

La commune va contacter les propriétaires pour les droits de passage concernant la voie d'accès à la future station d'épuration.

L'Agence de l'eau rappelle à la commune que celle-ci doit lancer la consultation des entreprises pour les travaux de la station d'épuration avant fin 2011, si elle veut prétendre à une subvention.

✓ **Lancement de la consultation des entreprises pour la construction de la station d'épuration :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** d'engager la procédure de passation du marché public dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration au lieudit « Marguillan ».

✓ **Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse – Demande de subvention :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **confirme** sa demande d'aide financière la plus élevée possible à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour la construction d'une station d'épuration et les réseaux annexes pour les hameaux du Chef-Lieu. Il **autorise** le Conseil Général de la Savoie à percevoir, pour le compte du Châtel, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à la reverser à la commune.

### SECURITE DU CHEF-LIEU ET DU VENTOUR

Des tests de mesures (vitesse, et nombre de véhicules) seront réalisés au niveau du bâtiment « Mairie-école » et au niveau du Villaret. Une série de tests s'effectuera sur la voirie existante et l'autre série avec un système provisoire de rétrécissement de la chaussée.

A l'issue des tests une décision sera adoptée pour sécuriser les deux parties de la commune (Chef-Lieu et Ventour) pour les usagers.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES « COEUR DE MAURIENNE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** le rapport d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT concernant la compétence transport. Il approuve également le montant des charges transférées par la Commune à la Communauté de communes dans le cadre du transfert de la compétence transport à hauteur de **zéro €** par an, qui sera déduit du montant de l'attribution de compensation versé chaque année à la commune.

**Vote à l'unanimité des membres présents et représentés** pour le transfert de la compétence transport à la Communauté de Communes « Cœur de Maurienne ».

### RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE CREDIT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **approuve** le renouvellement de la ligne de crédit de 30 000 Euros auprès du Crédit Agricole des Savoie, remboursable sur 12 mois.

### QUESTIONS DIVERSES

- Le bilan financier et de fréquentation des Estivales 2011 a été rédigé.
- Les travaux réalisés sur le réseau d'adduction d'eau potable sur le secteur du Chef-Lieu entrainera une modification du fonctionnement du réservoir du Ventour.
- Au sein du public plusieurs intervenants souhaitent attirer l'attention du Conseil Municipal sur l'imposition des chalets d'altitude. Le Maire leur donne la parole.

Le Maire,  
Roger FAVIER

